



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Direction
de l'administration générale et
de la modernisation des
services

Sous-direction
des ressources humaines

Bureau RH3
chargé de la gestion des
corps
de l'inspection du travail
et des contrôleurs du travail,
des médecins inspecteurs
du travail et des ingénieurs
de prévention

Bureau RH4
Bureau chargé des corps
communs et des
contractuels, et pour
l'administration centrale, de
la gestion des effectifs et des
rémunérations

39-43, quai André-Citroën
75702 Paris Cedex 15

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation
professionnelle et du dialogue social

à

Monsieur le chef de l'Inspection générale des affaires
sociales

Mesdames et Messieurs les délégués et directeurs de
l'administration centrale du ministère du travail, de
l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue
social,

Monsieur le directeur de l'institut national du travail, de
l'emploi et de la formation professionnelle,

Mesdames et Messieurs les Préfets de régions,

Mesdames et Messieurs les directeur régionaux des
entreprises, de la concurrence, de la consommation, du
travail et de l'emploi,

Mesdames et Messieurs les directeurs des entreprises,
de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi,

Monsieur le directeur de la cohésion sociale, du
travail, de l'emploi et la population de Saint Pierre et
Miquelon,

Mesdames et Messieurs les responsables d'Unités
territoriales,

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (services
régionaux de l'inspection du travail, de l'emploi et de la
politique sociale agricoles),

Section contrôleurs du travail (bureau RH3) Chef de section : Nadia BENMALEK 01 44 38 35 82	Chef de la section des corps communs et des contractuels (bureau RH4) : Nathalie GENIN 01. 44. 38. 37. 76
Rédacteurs : Françoise VAN DAMME 01.44.38.36.94 Nathalie WEISS 01.44.38.36.83	Section des corps communs et des contractuels (bureau RH4) Rédacteur : Benoît YVENOU 01.44.38.35.29

NOTE DE SERVICE DAGEMO/SDRH RH3/RH4 n° 2013-38 du 8 août 2013
AVIS DE VACANCES COMPLEMENTAIRE n° 2
DE POSTES DE CATEGORIE B

Délai de rigueur : 02 septembre 2013

Je vous serais obligé de bien vouloir porter, sans délai, à la connaissance de tous les agents concernés le présent avis complémentaire de vacances de postes de catégorie B qui complète celui diffusé par note DAGEMO SDRH-RH3/RH4 n° 2013-29 du 12 juillet 2013.

Les demandes de mutation doivent être transmises par la voie hiérarchique à la DAGEMO – 39/43 quai André-Citroën – 75902 Paris cedex 15 **avant le 02 septembre au soir, délai de rigueur** au bureau RH3 pour les agents du corps des contrôleurs du travail et au bureau RH4 pour les agents du corps des secrétaires administratifs.

Je rappelle que la CAP des contrôleurs du travail se réunira les 24 et 25 septembre 2013.

Afin de respecter ce délai, les agents sont invités à transmettre dans un premier temps, leur demande, même non visée, par courriel aux fins d'enregistrement aux adresses suivantes :

Pour les agents relevant du bureau RH3 : francoise.van-damme@dagemo.travail.gouv.fr
(corps des contrôleurs du travail) nathalie.weiss@dagemo.travail.gouv.fr

Pour les agents relevant du bureau RH4 : benoit.yvenou@dagemo.travail.gouv.fr
(corps des secrétaires administratifs)

Pour le ministre et par délégation
Par empêchement du directeur de l'Administration générale
et de la modernisation des services
La sous-directrice des ressources humaines

Marie-Françoise LEMAITRE

Rappel (voir note de couverture du présent avis) : Les candidatures nationales sont recevables sur les postes ouverts en priorité en infra régional et seront examinées en commission administrative paritaire pour la prise en compte éventuelle de motifs prioritaires.

SV = susceptible d'être vacant

REGION BOURGOGNE

Poste modifié

**Mutation ouverte prioritairement en infra-régional
(et non à la vacance nationale)**

UT de la Côte-d'Or (21)	Contrôleur du travail	Section (et non SV)
-------------------------	-----------------------	---------------------

Poste ajouté

Mutation ouverte prioritairement à la vacance nationale

UT de l'Yonne (89)	Contrôleur du travail	Section
--------------------	-----------------------	---------

REGION ILE-DE-FRANCE

Mutations ouvertes prioritairement en infra régional

Poste supprimé

UT de Seine-Saint-Denis (93)	Contrôleur du travail	Section
------------------------------	-----------------------	---------

Poste modifié

UT de Seine-Saint-Denis (93)	Contrôleur du travail	Section (2 postes) dont 1 poste à Roissy
------------------------------	-----------------------	--